



BIENVENUE à ACTISUB

Sans vouloir tomber dans un système administratif torride, voici quelques renseignements indispensables à la bonne vie du club.
Merci du soin que vous apporterez à remplir ces quelques lignes...

Mme <input type="checkbox"/> , Melle <input type="checkbox"/> , M. <input type="checkbox"/>	NOM :	
	Nom de naissance pour les femmes mariées :	
	Prénom :	
Date de naissance :	N° département :	Lieu :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Adresse @mail :		

Renseignements portés sur la licence fédérale

N° de Téléphones : Domicile : Avec répondeur : Oui : , Non
Portable :
Ces numéros de téléphones permettent de vous joindre par exemple en cas d'annulation de plongée

Profession :

Allergies : à l'aspirine : Oui , Non
Autres :

Votre niveau de plongée actuel (préciser l'année d'obtention) :

Débutant	Technique de plongée					Enseignement de la plongée		
	Niveau 1 (Brevet élémentaire)	Niveau 2 (1 ^{er} échelon)	Niveau 3 (Autonome)	Niveau 4 (2 ^{ème} échelon)	Niveau 5 (Directeur de plongée)	Initiateur	MF1 (Moniteur fédéral 1°)	MF2 (Moniteur fédéral 2°)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Formation désirée :

Nom de votre ancien club :

Assurance individuelle accident et assistance : Tous les licenciés à la FFESSM bénéficient des garanties en responsabilité civile du contrat groupe FFESSM. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels sans tiers responsable.

Lors d'un accident sans tiers responsable, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'assurance individuelle accident.

Les licenciés à la FFESSM peuvent contracter une **Assurance individuelle accident** directement sur le site de la FFESSM

Vos centres d'intérêt : Chasse : , Biologie : , Archéo : , Photo : , Tourisme :
Autres (précisez) :

Avez-vous par ailleurs les diplômes suivants :

Permis bateau : Oui : , Non : Certificat restreint de Radio téléphonie : Oui , Non :
Brevet de secourisme : (précisez l'intitulé du brevet et l'année d'obtention) :

Joindre impérativement au formulaire d'inscription :	Date :
1. un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (Se reporter au paragraphe « Certificat médical » en page 2 et 3)	Signature :
2. Photo d'identité pour les nouveaux membres (l'envoi par mail est suffisant)	
3. Votre règlement par chèque à l'ordre de ACTISUB (tarifs en page 2)	
4. Photocopie du dernier diplôme obtenu	

Et maintenant... Bonnes plongées

Cadre réservé au club :			
Paiement : mode	Montant	Date	Licence saisie le

Tarifs Saison 2022 / 2023

Extrait des tarifs Actisub – l'ensemble des tarifs peuvent être consultés sur le site Internet du club

Adhésion

	Plongée Bouteille	Formation (*)		Etudiants & scolaires	Encadrants
		N1	N2/N3/N4		
Adhésion	160 €	160 €	160 €	125 €	110 €
Formation (*)		125 €	255 €		
Total	160 €	285 €	415 €	125 €	110 €

Formation théorique seule (pour les adhérents)		30 €
Formation Nitrox (pour les adhérents)		65 €
Formation Nitrox confirmé (pour les adhérents)		110 €
Droit d'entrée pour un plongeur non adhérent		15 €

(*) forfait formation incluant

- La licence FFESSM (assurance en R.C.) et l'adhésion
- La formation en piscine en mer et théorique
- La fourniture de bouteille, gilet et détendeur
- L'enregistrement auprès de la FFESSM / CMAS et la délivrance des diplômes

Adhésion pour un licencié d'un autre club affilié à la FFESSM, retirer **40€** au tarif

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :
 - => la pratique du TRIMIX Hypoxique
 - => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- Handisub® : - Baptême (sans licence) < 2 mètres ; Obligation d'un CACI par Tout médecin. - Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS - Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

NAGÉ avec PALMES, NAGÉ en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS - Médecin du Sport (liste d'exams imposés).
- Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baplatèmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{er} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :